

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 69

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les possibilités de recherche sur embryons conçus in vitro dans le cadre d'une AMP sont élargies avec ce nouvel alinéa : « La recherche peut porter sur les causes de l'infertilité ».

À ce jour, rien ne prouve que la recherche sur l'embryon permettrait de répondre aux causes de l'infertilité. Il semble que l'ajout de cet alinéa soit davantage un moyen d'augmenter les possibilités de la recherche sur embryon.

Compte-tenu des enjeux éthiques soulevés par la recherche sur l'embryon, qui est la plus jeune forme de l'être humain, il serait préférable de supprimer cet alinéa. D'autant que la Naprotechnologie est une méthode récente visant à restaurer la fertilité et qui fait ses preuves.